



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2002/11
16 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-septième session
New Delhi, 23-29 octobre 2002
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

RÉSULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Recettes et exécution du budget au 30 juin 2002

Note du Secrétaire exécutif*

Résumé

Le présent document rend compte, pour le premier semestre de l'exercice biennal 2002-2003, de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat de la Convention. Son objet est d'informer les Parties des recettes perçues, des dépenses effectuées et des résultats obtenus au 30 juin 2002.

Environ la moitié des contributions (montant indicatif) destinées au budget de base pour 2002 avait été reçue et les dépenses ont été maintenues au-dessous de 50 % du projet adopté pour l'année. Cependant, les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la participation et pour les activités complémentaires (y compris la mise en route rapide du mécanisme pour un développement propre) ont été relativement faibles. Moins de 10 % du montant total estimé pour l'exercice biennal avaient été reçus à la fin du mois de juin 2002.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumises pour adoption à la Conférence des Parties à sa huitième session.

* La présentation de ce document a été retardée, étant donné que les consultations internes ont pris plus de temps que prévu.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 – 5	3
A. Mandat	1 – 3	3
B. Objet de la présente note.....	4	3
C. Mesures susceptibles d’être prises par le SBI et la Conférence des Parties	5	3
II. RECETTES ET DÉPENSES	6 – 19	4
A. Fonds d’affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	6 – 12	4
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention	13 – 15	8
C. Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires...	16 – 18	9
D. Fonds d’affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)	19	14
III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES	20 – 55	15
A. Programme Direction exécutive et gestion.....	21 – 22	15
B. Programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	23 – 27	15
C. Services des affaires de la Conférence	28 – 29	16
D. Services de l’information.....	30 – 34	16
E. Services administratifs.....	35 - 38	17
F. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques.....	39 – 41	18
G. Développement durable	42 – 46	19
H. Mécanismes de coopération.....	47 – 51	20
I. Mise en œuvre.....	52 – 55	21
IV. RESSOURCES HUMAINES	56 – 63	22
A. Personnel.....	56 – 60	22
B. Consultants et vacataires.....	61 – 63	25

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Par sa décision 38/CP.7¹, la Conférence des Parties a approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa huitième session sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention.

2. L'alinéa *e* de l'article 10 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (FCCC/CP/1996/2) prévoit que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties comprend, s'il y a lieu, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.

3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pour usage d'examiner ces questions et d'élaborer, s'il y a lieu, des projets de décision à l'intention de la Conférence des Parties.

B. Objet de la présente note

4. La présente note, qui a été établie comme suite aux demandes mentionnées plus haut, est structurée comme suit:

a) Dans la section II sont présentés les résultats financiers des six premiers mois de l'exercice biennal 2002-2003 (au 30 juin 2002) pour les quatre fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat, à savoir le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et le Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn);

b) La section III résume les principales fonctions remplies et les principaux résultats obtenus par chaque programme du secrétariat au cours de la période considérée;

c) La section IV est consacrée aux questions de personnel; on y trouvera notamment des statistiques sur les postes approuvés et les postes pourvus, et des renseignements sur le recrutement de consultants.

Cette note doit être rapprochée du document FCCC/SBI/2002/INF.13 sur l'état des contributions au 10 octobre 2002.

C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI et la Conférence des Parties

5. Le SBI voudra peut-être prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans les projets de décision sur les

¹ Le texte intégral de la décision 38/CP.7, adoptée par la Conférence des Parties à sa septième session, se trouve dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4.

questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa huitième session.

II. RECETTES ET DÉPENSES

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

1. Budget

6. À sa septième session, la Conférence des Parties a approuvé un budget total d'un montant de 32,8 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice 2002-2003 (décision 38/CP.7), dont 16 millions pour 2002 et 16,8 millions pour 2003. Elle a également, pour cet exercice biennal, approuvé des crédits supplémentaires conditionnels s'élevant à 5 661 800 dollars (dépenses d'administration comprises) destinés à financer des services de conférence pour le cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait qu'il ne convient pas de continuer à utiliser le budget ordinaire de l'ONU pour couvrir le coût de services de conférence relatifs à la Convention². Le tableau 1 présente une récapitulation du budget tel qu'il a été approuvé par la Conférence des Parties.

Tableau 1. Budget de l'exercice 2002-2003
(en dollars des États-Unis)^a

Budget	2002	2003	2002-2003
Budget-programme			
Coûts directs des activités du programme	14 043 300	14 781 100	28 824 400
Dépenses d'appui au programme	1 825 600	1 921 600	3 747 200
Réserve de trésorerie	196 300	69 200	265 500
Total partiel (budget-programme)	16 065 200	16 771 900	32 837 100
Crédits conditionnels			
Coûts directs des services de conférence	2 313 900	2 355 200	4 669 100
Dépenses d'appui au programme	300 800	306 200	607 000
Imprévus	78 400	79 800	158 200
Réserve de trésorerie	223 500	4 000	227 500
Total partiel (crédits conditionnels)	2 916 600	2 745 200	5 661 800
Total du budget approuvé	18 981 800	19 517 100	38 498 900

^a Comprend les dépenses d'appui au programme et la réserve de trésorerie.

² Il est prévu que l'Assemblée générale prenne une décision sur cette question à la fin de 2002.

2. Recettes

7. Pour le budget approuvé et les dépenses supplémentaires, trois sources de financement sont prévues: a) les contributions indicatives de toutes les Parties à la Convention; b) le solde inutilisé reporté d'exercices financiers antérieurs; et c) la contribution du pays hôte. Le tableau 2 présente une ventilation des recettes attendues.

Tableau 2. Recettes de l'exercice 2002-2003
(en dollars des États-Unis)^a

Recettes attendues	2002	2003	2002-2003
Contribution du pays hôte ^b	657 900	657 900	1 315 800
Solde des contributions inutilisé et reporté d'exercices financiers antérieurs	2 000 000	3 000 000	5 000 000
Montant indicatif des contributions de toutes les Parties (y compris les contributions conditionnelles)	16 323 900	15 859 200	32 183 100
Montant total des recettes escomptées	18 981 800	19 517 100	38 498 900

^a Inclut les dépenses d'appui au programme et la réserve de trésorerie.

^b Calculée au taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget (1 dollar des États-Unis = 2,28 deutsche marks).

8. Au 30 juin 2002, 11,7 millions de dollars des États-Unis avaient été reçus à titre de contributions au budget de base. Ce montant inclut 2,7 millions de dollars relatifs à des années antérieures et 0,85 million de dollars reçus d'avance pour des années futures. Le montant restant de 8,15 millions, qui se rapporte à 2002, représente 50 % du montant total indicatif des contributions pour cette année.

9. Le nombre de Parties qui ont payé intégralement le montant indicatif de leurs contributions au budget de base pour cette année est de 77, soit 41 % des Parties à la Convention. Au 30 juin 2002, 5 des 10 contributions les plus élevées et 10 des 20 contributions les plus élevées pour 2002 n'avaient pas été réglées³. Sur les 186 Parties à la Convention, 109 avaient un arriéré de contributions pour 2002 et, sur ce nombre, 68 Parties avaient un arriéré relatif à des années antérieures. Vingt-six Parties n'ont jamais versé de contributions au budget de base depuis la création du fonds correspondant en 1996 (voir tableau 3).

³ Les contributions des 10 premiers contribuants représentent 76 % du total calculé suivant le barème indicatif, et celles des 20 premiers contribuants 89 %.

Tableau 3. Arriérés de contributions par année
(en dollars des États-Unis)

Exigibles depuis	Nombre d'années	Nombre de Parties	Montant non réglé
1996	7	26	29 253
1997	6	30	47 344
1998	5	37	41 838
1999	4	43	42 388
2000	3	49	71 880
2001	2	68	536 903
2002	1	109	7 876 822
Total			8 646 428

a) Dépenses par programme

10. Le tableau 4 a) permet de comparer les crédits et les dépenses par programme. Comme le présent rapport porte sur les résultats financiers relatifs au premier semestre de l'exercice biennal, idéalement, les dépenses au 30 juin 2002 ne devraient pas dépasser 50 % du budget approuvé pour 2002. Jusqu'à présent, les dépenses de tous les programmes n'ont pas dépassé le budget approuvé et les ressources disponibles. Si les dépenses au titre des programmes Méthodes, inventaires et travaux scientifiques et Services administratifs sont relativement peu élevées, cela est dû en partie au fait que les contributions annuelles au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les dépenses relatives à la gestion des locaux communs n'avaient pas encore été acquittées au 30 juin⁴.

⁴ La contribution annuelle de 350 000 dollars au GIEC relève des crédits affectés au programme Méthodes, inventaires et travaux scientifiques et le montant estimatif du budget relatif à la gestion des locaux communs (500 000 dollars) relève des dépenses de l'ensemble du secrétariat, qui sont surveillées par le programme Services administratifs.

Tableau 4 a). Dépenses par programme au 30 juin 2002
(en dollars des États-Unis)

Programme	Budget approuvé pour 2002	Dépenses au 30 juin 2002	Dépenses en pourcentage du budget
Direction exécutive et gestion	1 665 817	553 093	33,2
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	693 472	282 970	40,8
Service des affaires de la Conférence	1 066 421	514 165	48,2
Service de l'information	1 744 169	771 433	48,2
Services administratifs	1 541 620	456 931	29,6
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	2 746 902	780 568	28,4
Développement durable	1 205 395	416 927	34,6
Mécanismes de coopération	858 203	280 080	32,6
Mise en œuvre	2 521 253	1 087 797	43,2
Montant total des dépenses directes^a	14 043 252	5 143 964	36,6

^a Le montant total diffère de celui qui apparaît dans le tableau 1, vu que, dans le présent tableau, il n'est pas tenu compte des crédits conditionnels au titre des services de conférence, des dépenses d'appui au programme et de la réserve de trésorerie.

b) Dépenses par objet de dépense

11. Le tableau 4 b) indique les dépenses engagées pour les différents objets de dépense. Ceux-ci sont au nombre de six. Les dépenses de personnel comprennent les traitements des fonctionnaires nommés pour des postes approuvés, les traitements du personnel recruté pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire, ainsi que les heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs, concours particuliers ou d'institutions, sont regroupés sous «Consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés des frais de voyage des experts participant à des ateliers et à des consultations informelles. Les frais généraux de fonctionnement comprennent les sommes versées en paiement aux fournisseurs de divers biens et services, et les «subventions et contributions» englobent les sommes versées aux organismes des Nations Unies et aux institutions gouvernementales qui fournissent des services logistiques et administratifs au secrétariat, au Siège de Bonn, et à l'occasion des ateliers organisés hors d'Allemagne, ainsi que la contribution annuelle au GIEC.

12. À l'exception des dépenses relatives aux consultants, l'ensemble des dépenses est inférieur au budget approuvé et se situe en deçà de la limite idéale de 50 %. Le surcroît de dépenses relatif aux consultants est couvert par des ressources non dépensées initialement affectées aux dépenses de personnel. D'autre part, aucune dépense n'est enregistrée au titre des subventions et des

contributions, étant donné que les contributions au GIEC et les dépenses relatives à la gestion des locaux communs n'avaient pas encore été acquittées au 30 juin (voir note de bas de page 4).

Tableau 4 b). Dépenses par objet de dépense au 30 juin 2002
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dotations budgétaires pour 2002	Dépenses au 30 juin 2002	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Dépenses par objet en pourcentage
Dépenses de personnel	9 730 341	3 634 349	37,4	70,7
Consultants	706 000	454 889	64,4	8,8
Experts	626 880	103 904	16,6	2,0
Frais de voyage du personnel	817 191	312 909	38,3	6,1
Frais généraux de fonctionnement	1 312 840	637 913	48,6	12,4
Subventions et contributions	850 000	0	0	0
Montant total des dépenses directes	14 043 252	5 143 964	36,6	100,0

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention

13. Le tableau 5 donne des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention. Au 30 juin 2002, les contributions reçues pour l'exercice biennal en cours s'élevaient à 683 347 dollars et les dépenses à 568 127 dollars. Le solde excédentaire, y compris le montant des reports des exercices précédents et les intérêts courus, s'élevait à 757 137 dollars. Une fois prélevé le montant exigé (10 % des dépenses effectives en 2002) pour la réserve de trésorerie, le montant restant ainsi que les nouvelles contributions éventuelles serviront à financer la participation des Parties remplissant les conditions requises lors de la huitième session de la Conférence des Parties.

14. Le secrétariat maintient sa politique d'appui financier aux Parties remplissant les conditions requises. Peuvent bénéficier d'un financement les Parties dont le produit intérieur brut par habitant n'a pas dépassé le plafond de 6 500 dollars en 1998 selon le Service de la gestion des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce plafond est porté à 10 000 dollars pour les petits États insulaires en développement et pour les Parties qui mettent à disposition un fonctionnaire assurant les fonctions de membre du Bureau. Les Parties qui ne figurent pas parmi les pays les moins avancés ou parmi les petits États insulaires en développement et qui rempliraient normalement les conditions requises pour obtenir une aide financière afin de participer aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, mais qui n'ont pas acquitté leurs contributions pour l'année en cours et l'année précédente, ne seront pas considérées comme susceptibles de recevoir un financement

du Fonds d'affectation spéciale pour participer à la dix-septième session des organes subsidiaires et à la huitième session de la Conférence des Parties.

15. En 2002, 120 participants ont bénéficié jusqu'à présent, d'une assistance financière, d'un montant total de 487 619 dollars. Au moins un représentant de chaque Partie remplissant les conditions requises s'est vu offrir une assistance financière pour participer aux sessions des organes subsidiaires en juin 2002.

Tableau 5. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2002
(en dollars des États-Unis)

Recettes	
Report de l'exercice 2000-2001	630 239
Contributions reçues en 2002	683 347
Intérêts et recettes diverses	11 678
Recettes totales	1 325 264
Dépenses	
Frais de voyage de membres du Bureau	15 148
Frais de voyage de 120 participants aux sessions des organes subsidiaires, à Bonn, en juin 2002	487 619
Montant total des dépenses directes	502 767
Dépenses d'appui au programme	65 360
Montant total des dépenses	568 127
Solde	757 137

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires

16. Le secrétariat continue de recueillir des fonds pour des activités complémentaires, notamment pour des ateliers et des manifestations prévus par la Conférence des Parties. Des contributions nouvelles d'un montant approximatif d'un million de dollars ont été reçues au cours du premier semestre 2002, ce qui porte le montant total disponible au titre de ce fonds à 5,5 millions de dollars. Cependant, comme la plupart des contributions sont affectées à des activités et ateliers déterminés, il est difficile de planifier des manifestations pour donner suite à des demandes formulées par la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires.

17. Au cours de la période considérée, 17 projets ont été approuvés pour un coût total de 3,1 millions de dollars. Le solde de 2,4 millions de dollars comprend une réserve de trésorerie de 15 % des dépenses annuelles moyennes et des fonds qui ont été reçus mais au sujet desquels il convient de décider, en consultation avec les donateurs, des activités pour lesquelles ils doivent être utilisés. Le tableau 6 a) présente des informations concernant les recettes et le montant estimé des dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

Tableau 6 a). Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2002
(en dollars des États-Unis)

Recettes	
Report de l'exercice 2000-2001	4 426 171
Contributions reçues en 2002	998 430
Intérêts et recettes diverses	101 435
Recettes totales	5 526 036
Engagements	
Projets approuvés ^a	2 738 491
Dépenses d'appui au programme	356 003
Total des engagements	3 094 494
Solde	2 431 542

^a Voir tableau 6 b) pour des résumés des projets approuvés.

18. Le tableau 6 b) énumère les projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2002. La plupart de ces projets concernent les activités mentionnées dans le document sur les activités complémentaires (FCCC/SBI/2001/17/Add.2), dont la Conférence des Parties a pris note à sa septième session (décision 38/CP.7).

Tableau 6 b). Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2002
(en dollars des États-Unis)

<u>Projets</u>	<u>Engagements approuvés</u>
Mise en réseau. Au titre de ce projet, le secrétariat organise, enregistre et extrait des données sur des personnes, des organisations et des projets et met ces données à la disposition des Parties et des organisations ayant la qualité d'observateur sur le site Web du secrétariat. L'objectif est de renforcer la participation au processus de la Convention grâce à une mise en réseau efficace des connaissances.	110 831
Faire connaître le processus relatif aux changements climatiques. Les buts de projet sont de poursuivre et d'intensifier les efforts accomplis pour diffuser des informations officielles; de servir de catalyseur afin de mieux faire connaître les questions et le processus relatifs aux changements climatiques; et de développer le site Web de la Convention.	111 825

<u>Projets</u>	<u>Engagements approuvés</u>
<p>Mise en œuvre initiale et renforcement du sous-programme</p> <p>Communication. Ce projet, qui a commencé le 1^{er} mars 2000, vise à compléter les ressources limitées approuvées dans le cadre du budget de base en 2000-2001 pour les activités relatives à la communication. Il s'est achevé en février 2002. Le montant engagé en 2002 a couvert les deux premiers mois de traitement de l'administrateur de programme, en attendant un transfert du poste relevant de ce projet à un poste de base nouvellement créé.</p>	12 000
<p>Soutien supplémentaire pour le développement de la base de données sur les émissions de gaz à effet de serre et des logiciels pour le processus de notification et d'examen des inventaires de gaz à effet de serre. Dans le cadre de ce projet, on développera et améliorera la base de données sur les gaz à effet de serre et les logiciels connexes, compte tenu de l'expérience acquise par les Parties et le secrétariat au cours de la période d'essai de deux ans qui a commencé en 1999. Le montant approuvé au titre de ce projet vise principalement à maintenir le poste d'analyste de systèmes de niveau P-3.</p>	136 841
<p>Développement d'activités méthodologiques concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie et développement des bases de données relatives aux inventaires d'émissions de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I et des autres Parties. Les principaux objectifs de ce projet sont d'analyser les données concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie communiquées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties, afin d'incorporer les résultats du rapport du GIEC intitulé <i>Good Practice Guidance and Uncertainty Management in National Greenhouse Gas Inventories</i> (Guide de bonne pratique et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre) et de favoriser la cohérence des travaux concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie qui relèvent de la Convention et les autres travaux accomplis par des organismes des Nations Unies. Deux postes de la catégorie des administrateurs et un poste de la catégorie des services généraux ont été créés au titre de ce projet.</p>	442 478
<p>Ateliers sur des méthodologies concernant les ajustements en application du paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Ce projet donne suite à la demande de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique concernant l'organisation d'un deuxième atelier sur les méthodologies en vue d'évaluer les résultats d'études de cas et d'améliorer le projet de lignes directrices techniques. Cet atelier a eu lieu à Athènes (Grèce), du 2 au 5 avril 2002.</p>	53 098

<u>Projets</u>	<u>Engagements approuvés</u>
<p>Atelier sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC. Cet atelier a eu lieu à Bonn du 4 au 6 avril 2002 et le rapport correspondant a été présenté à la seizième session du SBSTA. La majeure partie du crédit ouvert a servi à financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de 29 participants.</p>	103 250
<p>Définitions et modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12. L'objet de ce projet est d'élaborer un projet de décision concernant des définitions et des modalités relatives à l'inclusion d'activités de boisement et de reboisement au cours de la première période d'engagement. À cette fin, un atelier a eu lieu à Orvieto (Italie) du 7 au 9 avril 2002; 17 des participants ont reçu une assistance financière.</p>	110 718
<p>Réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG). Ce projet vise à donner suite aux décisions de la septième session de la Conférence des Parties concernant les pays les moins avancés parties. Son but principal est de soutenir les travaux du LEG, en donnant des conseils sur la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Jusqu'à présent, deux réunions du LEG ont été tenues, l'une à Arusha (République-Unie de Tanzanie), du 26 au 28 février 2002, et l'autre à Bonn, du 18 au 22 juin 2002.</p>	293 269
<p>Soutien aux activités du secrétariat relatives à l'article 6 de la Convention. L'objet de ce projet est de donner suite à la demande du SBSTA tendant à assurer de façon économique la diffusion des enseignements tirés, des meilleures pratiques et d'autres produits d'information. Ce projet a permis au secrétariat de lancer des actions relatives à l'article 6 de la Convention. Un atelier organisé à Bonn les 2 et 3 juin 2002 a permis aux Parties d'échanger des données d'expérience et de discuter des degrés de priorité qu'il convient d'accorder aux différents éléments d'un programme de travail du SBSTA.</p>	133 317
<p>Assistance à des Parties en vue d'améliorer la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. L'objet de ce projet est d'établir des rapports sur le transfert de technologie et l'évaluation des besoins en matière de technologies, ainsi que d'établir un plan de travail destiné au Groupe d'experts du transfert de technologie pour examen par le SBSTA. Deux ateliers ont été organisés: l'un à Beijing (Chine), les 18 et 19 avril 2002, et l'autre à Séoul (République de Corée), du 22 au 25 avril 2002.</p>	164 011

<u>Projets</u>	<u>Engagements approuvés</u>
<p>Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le but de ce projet est de faciliter la mise en route rapide du MDP en 2002-2003, en complétant les ressources disponibles au titre du budget de base, étant entendu qu'il est prévu que le MDP deviendra financièrement autonome lorsque sa part des unités de réduction certifiées des émissions lui assurera des ressources suffisantes. Un poste d'administrateur P-2 et un poste de secrétariat G-4 sont financés dans le cadre de ce projet.</p>	339 112
<p>Atelier international sur les sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. À sa quinzième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser un atelier sur les sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Cet atelier a eu lieu à Whistler (Canada) les 7 et 8 mai 2002. Ce projet a permis de financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de 3 experts et de 35 participants, ainsi qu'un poste G-3 pour une durée de trois mois.</p>	158 673
<p>Programme de travail des normes techniques concernant les registres et le relevé des transactions. Ce projet vise à permettre un échange d'informations entre les Parties et avec le secrétariat en ce qui concerne la création et la mise en place de registres nationaux, du registre créé au titre du MDP et du relevé des transactions.</p>	25 238
<p>Examen approfondi des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Il a été nécessaire de créer ce projet pour achever l'examen approfondi des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et préparer la compilation et la synthèse des communications nationales. À cette fin, un poste de niveau P-3 et un poste de secrétaire ont été créés pour ce projet.</p>	253 473
<p>Ateliers du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (CGE) et atelier sur la révision des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Le but de ce projet est d'organiser des ateliers interrégionaux du CGE et un atelier intersessions chargé de réviser les directives pour l'établissement des communications nationales en application de la décision 31/CP.7. Un atelier du CGE et l'atelier sur la révision des directives ont eu lieu à Bonn du 10 au 12 avril 2002 et du 15 au 17 avril 2002, respectivement.</p>	257 607
<p>Poursuite des travaux multilatéraux concernant les questions visées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Ce projet a permis au secrétariat d'organiser un atelier sur des activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur certains pays en développement parties.</p>	32 750

D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale
du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)

19. En offrant d'accueillir le secrétariat à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale de 3,5 millions de deutsche mark (équivalent à 1 789 522 euros). Le tableau 7 contient des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn au 30 juin 2002.

Tableau 7. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2002
(en dollars des États-Unis)

Postes	Montants
Recettes	
Report de l'exercice 2000-2001	675 496
Contribution ^a	1 622 969
Intérêts et recettes diverses	17 442
Recettes totales	2 315 907
Dépenses	
Appui aux conférences	
Installations	682 447
Personnel	143 107
Total partiel (appui aux conférences)	825 554
Appui à l'information	
Ordinateurs et réseaux	159 919
Personnel	19 848
Total partiel (appui à l'information)	179 767
Frais de voyage des participants aux ateliers	33 747
Dépenses d'appui au programme	135 079
Dépenses totales	1 174 147
Solde^b	1 141 760

^a Équivalent à 3,5 millions de deutsche mark.

^b Le solde comprend trois éléments: a) réserve de trésorerie de 15 %, b) solde non dépensé remboursable au Gouvernement et c) engagements de couverture des dépenses jusqu'à la fin 2002.

III. EXÉCUTION DES PROGRAMMES

20. On trouvera ci-après un aperçu des principaux résultats obtenus dans le cadre de chaque programme au cours de la période considérée.

A. Programme Direction exécutive et gestion

21. Les résultats obtenus dans le cadre du programme Direction exécutive et gestion sont conformes à ceux prévus dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (voir FCCC/SBI/2000/17/Add.1). Pendant cette période, un nouveau Secrétaire exécutif a pris ses fonctions. Le Secrétaire exécutif et (ou) le Directeur responsable de ce programme ont assuré en permanence la gestion et la coordination des activités de secrétariat et ont donné des conseils aux organes de la Convention et à leur bureau.

22. En ce qui concerne les relations extérieures, le programme a continué de favoriser une coordination avec les organisations partenaires et a représenté le secrétariat de la Convention dans le cadre des activités de communication. Il a continué de faire connaître les avis des organes de la Convention et du secrétariat, en fonction des besoins, aux organismes partenaires, et lors de conférences et d'autres manifestations. Dans le cadre de la communication institutionnelle en direction des organes de coordination au sein du système des Nations Unies, le programme a fourni des contributions aux activités de l'Assemblée générale, de la Commission du développement durable de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris dans le cadre de processus relatifs à la gouvernance internationale de l'environnement et des préparatifs en vue du Sommet mondial pour le développement durable.

B. Programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence

23. Le programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence comprend deux sous-programmes: Coordination et gestion, et Affaires intergouvernementales et juridiques. Le coordonnateur du programme supervise également les travaux des Services des affaires de la Conférence, qui constituent l'un des trois services d'appui du secrétariat.

24. Dans le cadre de ses activités permanentes, le sous-programme Coordination et gestion a mené les activités suivantes: il a géré les ressources et des activités du programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence et des Services des affaires de la Conférence; il a fourni un appui au Bureau de la Conférence des Parties; il a planifié les activités relatives aux sessions, en organisant et en présidant des réunions régulières du Comité de planification des activités intergouvernementales; il a assuré la liaison avec les Parties en ce qui concerne les politiques, les problèmes et les questions dont il convient de discuter; et il a fourni en temps voulu des services de conférence pour les sessions des organes de la Convention, en coordonnant les travaux des Services des affaires de la Conférence.

25. Les activités particulières menées au cours de la période considérée ont été les suivantes: organisation des réunions du Bureau tenues en janvier et en juin 2002, et appui à ces réunions; établissement du rapport de la septième session de la Conférence des Parties; organisation des seizième sessions des organes subsidiaires, qui se sont déroulées du 5 au 14 juin 2002, y compris les ateliers de présession; lancement d'un projet visant à réexaminer la présentation

des documents de la Conférence en vue de les rendre plus aisés à lire et plus intelligibles; et liaison avec des représentants du Gouvernement indien en vue de la coordination de l'organisation de la huitième session de la Conférence des Parties, qui aura lieu du 23 octobre au 1^{er} novembre à New Delhi, y compris la coordination de trois réunions préparatoires à New Delhi.

26. Dans le cadre de ses activités permanentes, le sous-programme Affaires intergouvernementales et juridiques a donné des conseils juridiques au secrétariat, aux Parties et au Président et au Bureau de la Conférence des Parties au sujet de diverses questions juridiques, institutionnelles et de procédure.

27. Les activités particulières de ce sous-programme au cours de la période considérée ont été les suivantes: établissement de documents pour examen lors des seizièmes sessions des organes subsidiaires; appui aux réunions du Bureau tenues en janvier 2002 et au cours des seizièmes sessions des organes subsidiaires; préparation d'un accord de pays hôte à conclure avec le Gouvernement indien pour la huitième session de la Conférence des Parties; liaison avec des représentants du Gouvernement indien au sujet de questions juridiques et de procédure; et lancement d'un projet sur les aspects institutionnels et de procédure de la participation effective d'observateurs au processus découlant de la Convention et sur les dispositions à prendre en prévision de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en particulier dans l'éventualité de l'organisation de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

C. Services des affaires de la Conférence

28. Les Services des affaires de la Conférence ont assuré la préparation logistique des sessions d'organes de la Convention et d'ateliers tenus à Bonn, un soutien à ces sessions et ateliers, les relations extérieures avec les Parties et les observateurs, la gestion de la participation aux sessions, la coordination de la sécurité, et la rédaction et le traitement de tous les documents officiels de la Conférence.

29. Les activités particulières menées au cours de la période considérée ont été les suivantes: fourniture de services de conférence aux seizièmes sessions des organes subsidiaires et à tous les ateliers tenus à Bonn (15 au total pendant la période allant de janvier à juin 2002), y compris la préparation des lieux de réunion, les dispositions en matière de sécurité et de protocole, la coordination de l'assistance financière aux participants des Parties remplissant les conditions requises, l'inscription et l'accréditation des participants, et la fourniture de documents; appui concernant la préinscription et les relations extérieures pour les ateliers organisés ailleurs qu'à Bonn; négociation de l'accord de pays hôte et préparatifs logistiques en vue de la huitième session de la Conférence des Parties, y compris la participation à trois missions techniques à New Delhi.

D. Services de l'information

30. Les Services de l'information ont assuré une bonne utilisation des technologies de l'information, la gestion des connaissances et les communications et ont fourni une assistance aux participants lors des réunions et au secrétariat.

31. Des services informatiques ont été fournis au cours des ateliers tenus à Bonn et des services de réseau informatique ont été offerts au secrétariat et lors des seizièmes sessions des organes subsidiaires, ce qui a permis l'accès aux fichiers, aux documents et aux systèmes d'information. Des services et des connexions informatiques ont été assurés dans les deux lieux de travail du secrétariat. Un plan d'achat de technologies de l'information a été établi et une stratégie de technologie de la communication de l'information destinée à l'ensemble du secrétariat est en cours d'élaboration. Un programme de formation du personnel à tous les logiciels courants est en place et fait l'objet d'une coordination avec le programme de formation du personnel.
32. Le portail de données de la Conférence, qui permet la gestion de données sur des individus, des organisations, des projets et des pays, a été administré et élargi. Les Services de l'information ont assuré le développement des systèmes et l'appui aux systèmes pour la conception du système d'information destiné au mécanisme pour un développement propre, ainsi que pour l'accès au Système intégré de gestion des Nations Unies à Genève. La bibliothèque continue de fournir des services au personnel du secrétariat et au public, en répondant à des demandes d'informations, en diffusant des informations sur les changements climatiques et en distribuant des documents officiels et des publications destinées à l'information du public. La bibliothèque a géré la base de données de bibliothèque numérique ADLIB et les documents officiels sur le site Web. Une collaboration a été entamée avec le centre PNUE-GRID d'Arendal pour élaborer des prototypes de profils de pays concernant les gaz à effet de serre.
33. Le site Web du secrétariat (www.unfccc.int) a fait l'objet d'une évaluation approfondie. Il a été réorganisé compte tenu de la structure actuelle du secrétariat et est régulièrement suivi et mis à jour. Les Services de l'information ont assuré la diffusion sur le Web de la réunion du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et d'un certain nombre de déclarations et d'exposés lors des seizièmes sessions des organes subsidiaires. Ils ont fourni une assistance pour l'accréditation des journalistes lors de ces sessions et ont répondu aux demandes d'information des médias au sujet des changements climatiques.
34. Les documents d'information du public ont été révisés et mis à jour. Les Services de l'information ont participé à des missions techniques préparatoires en Inde en vue de la huitième session de la Conférence des Parties et ont préparé la participation à l'exposition commune des «conventions de Rio» (Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention sur les changements climatiques) lors du Sommet mondial pour un développement durable.

E. Services administratifs

35. Le programme Services administratifs comprend quatre éléments: le Groupe de la gestion des ressources humaines, le Groupe du budget, le Groupe des finances et le Groupe des achats et des services généraux. L'objet principal de ce programme est d'aider le secrétariat de la Convention à gérer ses ressources financières, les services relatifs au personnel et les services d'achats et de voyages, et d'assurer la liaison avec l'ONU en ce qui concerne les questions administratives.
36. Au cours de la période considérée, ce programme a poursuivi la mise en œuvre progressive des différents modules du Système intégré de gestion. Le module IV, qui permet d'établir

les états de paie, a commencé à être mis en œuvre en juin 2002, tandis que les modules I et II, relatifs à la gestion des ressources humaines, ont été mis en place précédemment. On prépare actuellement l'utilisation du module III, qui porte sur la gestion budgétaire, la comptabilité, les achats et les voyages.

37. En ce qui concerne le perfectionnement du personnel, le programme a coordonné toute une gamme d'activités de formation visant à répondre aux besoins divers de l'organisation et à assurer un travail de qualité élevé. Outre la formation traditionnelle concernant les langues de l'ONU et l'informatique, le secrétariat a organisé des formations concernant l'acquisition de compétences en matière de supervision de personnel, le perfectionnement du personnel de la catégorie des services généraux, la gestion du stress et la présentation d'exposés.

38. Les responsables du programme ont poursuivi leurs discussions avec le Gouvernement hôte en vue de la création d'un campus des Nations Unies qui accueillerait l'ensemble des organismes des Nations Unies implantés à Bonn. À titre provisoire, pour que le personnel nouvellement recruté conformément au budget-programme 2002-2003 dispose de locaux, on a négocié avec le Gouvernement hôte l'obtention de bureaux supplémentaires dans le bâtiment de la Otto Benecke Stiftung, dans lequel une partie du secrétariat se trouve déjà. Des réunions régulières ont eu lieu avec des représentants du Gouvernement hôte pour faire en sorte que les droits et les privilèges des fonctionnaires prévus dans l'accord de siège soient pleinement respectés.

F. Méthodes, inventaires et travaux scientifiques

39. Le programme Méthodes, inventaires et travaux scientifiques comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Méthodes et Inventaires. Ce programme coordonne les travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA). Au cours de la période considérée, le programme s'est principalement employé à faciliter l'examen du troisième rapport d'évaluation du GIEC par le SBSTA; à élaborer des directives pour la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I; à mettre au point des définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto et à mener d'autres activités concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie; à achever les travaux relatifs aux lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto; à examiner les relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial; à étudier des questions concernant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés; et à coopérer avec des organisations internationales compétentes.

40. Le programme a réalisé des travaux concernant l'application de la décision 6/CP.5, relative à l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I et à l'évaluation de l'expérience retirée de l'application de la décision 3/CP.5 concernant la notification des inventaires, en particulier l'évaluation de l'expérience acquise au cours de la période d'essai prévue pour tester et améliorer les directives applicables. Le programme a continué de recueillir et de diffuser des informations sur les méthodes et les instruments permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. Il a coordonné ses activités avec des organisations internationales compétentes, telles que le GIEC, le secrétariat du Système mondial d'observation du climat, l'Organisation

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies contre la désertification.

41. Le programme a facilité les travaux des Parties en établissant des documents pour la seizième session du SBSTA et en examinant des rapports sur les inventaires de gaz à effet de serre publiés sur le site Web du secrétariat. Il a également organisé des ateliers sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC, sur les définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12, et sur le rapport de synthèse concernant les ajustements visés au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole de Kyoto. Le programme a poursuivi le développement de la nouvelle base de données sur les émissions de gaz à effet de serre et a entrepris de l'améliorer encore et de développer d'autres logiciels que les Parties visées à l'annexe I pourront utiliser pour communiquer des informations sur les gaz à effet de serre conformément aux directives relatives à la communication d'informations en application de la Convention.

G. Développement durable

42. Le programme Développement durable comprend deux sous-programmes: Coordination et gestion et Technologies. Au cours de la période considérée, il a fourni un soutien aux organes subsidiaires au sujet de questions liées au transfert de technologie, à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et à l'assistance aux pays les moins avancés, et d'activités découlant de l'article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public). On a entrepris des activités de collecte de fonds pour pouvoir continuer à appuyer les travaux concernant l'adaptation et les pays les moins avancés, et entreprendre des activités nouvelles relatives à l'article 6 de la Convention.

43. Le groupe Stratégies d'adaptation a organisé deux réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui est chargé d'aider les pays les moins avancés Parties à élaborer des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Parmi les autres activités menées, il faut citer des manifestations intersessions relatives à des questions liées à l'adaptation, telles qu'un atelier sur les activités de modélisation tenu en coordination avec le programme Mise en œuvre. Des liens ont été noués avec le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique, le Fonds mondial pour l'environnement et la Banque mondiale, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et synergique des mandats de la Conférence des Parties. Des relations ont aussi été établies avec des entités du secteur privé (notamment des compagnies d'assurance et de réassurance) en prévision de la tenue de deux ateliers sur l'assurance conformément à la décision 5/CP.7.

44. Le sous-programme Technologies a continué d'aider les Parties à évaluer leurs besoins en matière de technologies écologiquement rationnelles et de renforcement des capacités, et à intégrer la mise au point et le transfert de technologie respectueuse du climat dans leurs priorités et programmes relatifs au développement durable. Ce sous-programme a continué à aider les Parties à satisfaire leurs besoins concernant l'accès à l'information sur les technologies écologiquement rationnelles. Le système d'information sur les technologies et l'inventaire des projets de coopération en matière de technologies sur la base des informations transmises dans les communications nationales ont été améliorés et mis à jour.

45. Le sous-programme Technologies a également fourni un appui pour la mise en œuvre du cadre d'actions significatives et efficaces pour renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, et a organisé un atelier d'experts sur l'information relative aux technologies en vue de discuter d'options concernant la création d'un centre de collecte et de diffusion d'informations sur les technologies et de mettre sur pied une réunion d'experts sur les évaluations des besoins en matière de technologies, afin de recenser et d'évaluer les méthodologies utilisées pour procéder à des évaluations des besoins en matière de technologies. Le sous-programme a également fourni une assistance au Groupe d'experts du transfert de technologie, récemment créé, notamment en organisant la réunion préparatoire et la première réunion de ce groupe d'experts.

46. En ce qui concerne les activités relatives à l'article 6 de la Convention, un atelier a été organisé en vue d'élaborer un éventuel programme de travail du SBSTA. Des efforts ont été déployés pour obtenir la coopération d'autres organisations.

H. Mécanismes de coopération

47. Le programme Mécanismes de coopération (COOP) a soutenu les activités menées par les Parties pour mettre en œuvre les décisions 5/CP.1 et 8/CP.7 concernant les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, et les décisions 15/CP.7 à 19/CP.7 relatives aux mécanismes mis en place en application du Protocole de Kyoto et contenues dans les Accords de Marrakech. Le COOP a facilité les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote en organisant un atelier de présession sur le projet de version révisée du cadre uniformisé de présentation et en fournissant les services requis pour les négociations consacrées à cette question à la seizième session du SBSTA. Un cadre uniformisé de présentation des rapports a été adopté par le SBSTA et transmis à la Conférence des Parties pour adoption à sa huitième session. En outre, le COOP a poursuivi ses travaux de surveillance des activités exécutées conjointement par les Parties et a commencé à préparer des éléments du sixième rapport de synthèse, qui doit être transmis aux organes subsidiaires à leur dix-septième session et à la Conférence des Parties à sa huitième session.

48. La mise en œuvre des décisions 15/CP.7 à 19/CP.7, relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto et à l'accord par lequel il a été convenu, à la septième Conférence des Parties, de faciliter une mise en route rapide du MDP conformément à l'article 12 du Protocole de Kyoto, a été soutenue comme suit:

a) Le programme a fourni des services au Conseil exécutif du MDP en l'aidant, tant sur le plan logistique qu'en ce qui concerne les questions de fond, à entreprendre l'exécution du programme de travail prévu dans la décision 17/CP.7. En particulier, il a aidé le Conseil exécutif à préparer et à organiser ses réunions, et a fourni une assistance pour la création de trois groupes d'experts et la prestation de services dont ils ont besoin;

b) Il a soutenu les activités relatives au MDP en organisant chacune des réunions du Conseil exécutif et du Groupe d'experts; en rédigeant le règlement intérieur du Conseil exécutif et les mandats des trois groupes d'experts et des équipes d'évaluation soutenant le groupe d'accréditation du MDP; et en élaborant des recommandations concernant des modalités et des procédures simplifiées pour les activités de projet de faible ampleur au titre du MDP et en établissant d'autres documents appropriés. Un module relatif au MDP a été élaboré et téléchargé

sur le site Web de la Convention (www.unfccc.int/cdm). Quatre listes de diffusion et trois extranets sont en place.

49. En coopération avec le programme Méthodes, inventaires et travaux scientifiques, le COOP a aidé les Parties à mener des activités concernant les définitions et les modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto au cours la première période d'engagement, comme le prévoit le paragraphe 10 b) de la décision 17/CP.7.

50. Les travaux relatifs à l'article 6 (mise en œuvre en commun) du Protocole de Kyoto ont principalement été consacrés au soutien du renforcement des capacités, ainsi qu'à la mise en œuvre de la décision 18/CP.7 concernant l'échange de droits d'émission, notamment par la création de registres et d'un relevé des transactions. Ces activités ont compris l'établissement et la révision d'un document sur des normes techniques pour les registres, l'organisation de consultations de présession et la facilitation de consultations sur les registres.

51. Pour donner suite à une demande formulée par le SBSTA à sa quinzième session, le COOP a organisé un atelier dont l'objet était de faciliter l'échange d'informations et d'opinions sur les sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre, et a soutenu des consultations consacrées à cette question au cours de la seizième session du SBSTA.

I. Mise en œuvre

52. Le programme Mise en œuvre englobe trois sous-programmes: Coordination et gestion, Mise en œuvre pour les Parties visées à l'annexe I et Mise en œuvre pour les Parties non visées à l'annexe I; il comprend également, le Groupe Renforcement des capacités/FEM, qui relève du sous-programme Coordination et gestion. Le programme assure la coordination globale des travaux accomplis lors des sessions du SBI.

53. Le sous-programme Mise en œuvre pour les Parties visées à l'annexe I a entamé les examens approfondis des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I conformément à la décision 33/CP.7. Cinq examens ont été achevés au cours de la période considérée et les travaux ont commencé en ce qui concerne la préparation d'au moins neuf autres examens qui devront être réalisés d'ici à la fin de l'année. Un rapport a été publié et les autres rapports sur les examens déjà achevés sont à différents stades d'élaboration. Les travaux sur les «bonnes pratiques» relatives aux politiques et aux mesures ont continué d'être guidés par la décision 13/CP.7 et les conclusions pertinentes des organes subsidiaires. À cet égard, on a établi les documents appropriés pour les seizième et dix-septième sessions du SBSTA et compilé des informations sur les politiques et les mesures à partir des troisièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Ce sous-programme a également collaboré avec le programme Méthodes, inventaires et travaux scientifiques en ce qui concerne diverses activités, notamment les examens des inventaires de gaz à effet de serre.

54. Le sous-programme Mise en œuvre pour les Parties non visées à l'annexe I a fourni un soutien technique aux Parties non visées à l'annexe I pour la mise en œuvre de la Convention et a facilité un soutien financier et des activités de renforcement des capacités dans les Parties non visées à l'annexe I en ce qui concerne l'établissement des communications nationales. Ce

sous-programme a aussi fourni une assistance a été fournie au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (CGE), notamment en assurant la coordination et l'organisation d'un atelier interrégional et d'une réunion du CGE. En outre, ce sous-programme a aidé les Parties non visées à l'annexe I, afin des les aider à définir leurs besoins et préoccupations d'ordre technique et à y répondre, en procédant à une compilation et à une synthèse des informations techniques contenues dans leurs communications nationales. Le sous-programme a fourni une assistance pour l'examen des projets d'activités habilitantes du FEM visant à établir les premières et deuxièmes communications nationales, ainsi que les activités habilitantes de phase II. Il a soutenu les négociations concernant la révision des directives pour l'établissement des communications nationales.

55. En collaboration avec le programme Développement durable, des travaux ont été accomplis en vue de la mise en œuvre de la décision 5/CP.7 sur les mesures de riposte. Un atelier a été organisé sur les activités de modélisation visant à évaluer les effets néfastes des changements climatiques et les incidences des mesures de riposte déjà appliquées sur les différents pays en développement Parties. Le programme Mise en œuvre a également soutenu et facilité des négociations sur l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention, ainsi que du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, notamment en établissant d'un rapport devant constituer la base de discussions sur la mise en œuvre des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 à la huitième session de la Conférence des Parties. Le programme a aussi entamé des travaux pour soutenir les négociations sur la mise en œuvre du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto aux seizièmes sessions des organes subsidiaires.

IV. RESSOURCES HUMAINES

A. Personnel

56. À sa septième session, la Conférence des Parties a approuvé la création de 25 postes d'administrateur et de 10 postes de la catégorie des services généraux au titre du budget de base, ce qui a porté le nombre total de postes approuvés à 69 postes d'administrateur et à 38,5 postes d'agent des services généraux. En outre, 58 postes sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, le Fonds de Bonn et les dépenses d'appui au programme (frais généraux). Le tableau 8 présente une comparaison du nombre de postes approuvés avec le nombre de postes pourvus au 30 juin 2002. On entend par «postes pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un engagement d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Comité des nominations et des promotions du secrétariat de la Convention.

57. Outre les postes indiqués dans le tableau 8, 10 administrateurs et 14 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin.

58. Une partie des fonds disponibles pour les postes actuellement vacants sert à financer le recrutement de consultants ou de personnels engagés à titre temporaire, qui sont recrutés pour exécuter des tâches spécialisées pendant une période de courte durée ou en raison de l'urgence des services requis.

**Tableau 8. Nombre de postes créés et de postes pourvus
par source de financement au 30 juin 2002**

Classe	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu	Approuvé	Pourvu
ASG	1	1							1	1
D-2	3	3							3	3
D-1	6	4					1	1	7	5
P-5	8	8					1	1	9	9 ^a
P-4	17	9	1	0			4	2	22	11
P-3	25	20	2	1	1	0	6	1	34	22 ^a
P-2	9	8	2	1	2	1	2	1	15	11
Total partiel	69	53	5	2	3	1	14	6	91	62
Agents des services généraux	38,5	28	3	3	6	5	27	25	74,5	61
TOTAL	107,5	81	8	5	9	6	41	31	165,5	123

^a Un poste est occupé par un fonctionnaire à un niveau inférieur en attendant la date de prise d'effet d'une promotion

59. Les tableaux 9 a) et 9 b) indiquent la répartition géographique du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Pour le recrutement du personnel du secrétariat, la priorité est donnée à l'efficacité, aux compétences et à l'intégrité, mais il est dûment tenu compte de l'importance d'un recrutement sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, ainsi que pour assurer un équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes.

60. Le tableau 9 c) indique la répartition entre hommes et femmes du personnel de la catégorie des administrateurs. Sur 62 personnes, on compte 36 hommes et 26 femmes. Dans la catégorie des services généraux, les femmes sont plus nombreuses que les hommes: 47 sur 61.

Tableau 9 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2002

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
ASG					1	1
D-2	1				2	3
D-1		1		1	3	5
P-5	2	2	2	1	1	8
P-4	3	2	2	2	3	12
P-3	1	6	5	1	8	21
P-2		4	1		7	12
Total	7	15	10	5	25	62
Pourcentage du total	11	24	16	8	41	100

Tableau 9 b). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2002: répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I
ASG	1	
D-2	2	1
D-1	4	1
P-5	3	5
P-4	5	7
P-3	12	9
P-2	7	5
Total	34	28
Pourcentage du total	55	45

Tableau 9 c). Répartition entre hommes et femmes du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2002

Classe	Hommes	Femmes
ASG		1
D-2	2	1
D-1	3	2
P-5	5	3
P-4	8	4
P-3	11	10
P-2	7	5
Total	36	26
Pourcentage du total	58	42

B. Consultants et vacataires

61. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002, 55 consultants ont été engagés et ont fourni ensemble 121,75 mois de travail pour un coût total de 496 769 dollars, tous financements confondus. Soixante-quatorze pour cent des consultants et vacataires étaient des ressortissants de pays des Parties visées à l'annexe I. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent sur ce sujet, au 30 juin 2000 (document FCCC/SBI/2000/8, par. 50), la nature des tâches et dans certains cas les connaissances linguistiques requises orientent la recherche de tels services vers la région où se trouve le secrétariat, la répartition géographique des consultants étant de ce fait déformée au profit de ceux qui résident dans les pays des Parties visées à l'annexe I.

62. Les autres services de consultants représentaient la fourniture de services d'experts dont le secrétariat ne disposait pas. S'il est vrai que l'on trouve plus facilement des compétences dans les Parties visées à l'annexe I, on continue de s'efforcer d'en diversifier les sources, afin d'accroître la contribution des experts de pays en développement.

63. Le tableau 10 indique la répartition de ces services entre les différents programmes.

**Tableau 10. Consultants et vacataires, par programme,
du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002**

Programme	Mois-personne	Coût (en dollars)
Direction exécutive et administration	0	0
Affaires intergouvernementales et de la Conférence	5,5	33 498
Services des affaires de la Conférence	34,5	98 511
Services de l'information	2,5	34 478
Services administratifs	15,75	56 482
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	36,25	98 813
Développement durable	5	17 170
Mécanismes de coopération	0,50	29 036
Mise en œuvre	21,75	128 781
Total	121,75	496 769
